

Un budget de "rupture" pour 2015

L'élaboration du budget est une étape clef dans la vie de la commune. Reflet des priorités et des politiques menées en faveur des différents secteurs, le budget détermine les actions phares à mener.

C'est dans un contexte financier difficile que les élus ont travaillé cette année pour présenter le budget 2015, voté le 26 mars dernier.

Lors du débat d'orientation budgétaire, les élus Saint-Aubinois avaient mis en évidence le contexte financier dans lequel évolue la commune. En effet, l'État fait peser sur l'ensemble des collectivités une réduction des dotations afin d'assainir les finances publiques. De plus, l'intégration au 1^{er} janvier 2015 de notre commune à la Métropole Rouen Normandie s'accompagne de transferts de compétences (voirie, urbanisme), ayant pour conséquence financière une baisse de l'attribution de compensation.

Enfin l'impact de la réforme des rythmes scolaires devra être supporté sur une année complète, et non sur 4 mois comme en 2014.

C'est dans ce contexte que les élus Saint-Aubinois ont voté le budget le 26 mars dernier, un budget qualifié de "budget de rupture", pour lequel l'équilibre a pu être trouvé grâce aux efforts de réductions entrepris sur l'ensemble des dépenses, sans avoir à recourir à une trop forte hausse de la fiscalité locale.

Ainsi, le budget principal 2015 s'équilibre en section de fonctionnement sur la base de 11 194 014 € (contre 11 630 782 € en 2014). Cette section comporte notamment les dépenses liées à la gestion courante de la collectivité et les frais de personnel. Cet effort de réduction (-3,75% entre les deux exercices) témoigne de la volonté de la municipalité de maîtriser ces dépenses.

En section d'investissement, le budget s'équilibre cette année à 3 799 473 € (5 619 821 € en 2014). Cette forte diminution est due à l'avancée des chantiers en cours, pour lesquels moins de crédits sont sollicités (restructuration du Centre social secondaire, site de restauration du groupe scolaire André Malraux, ...) et au transfert de la compétence "voirie" à la Métropole qui représente 570 000 €.

A noter : la section "investissement" du budget principal limite le recours à l'emprunt bancaire grâce à une avance venant du budget annexe "Action Économique" à hauteur de 950 000 €, somme essentiellement due au produit des ventes opérées par la Ville.

Quatre budgets annexes viennent compléter le budget principal de la Ville :

- Le budget "Action économique": Entrent dans ce budget les dépenses et recettes liées à la vie des entreprises, notamment, en termes de dépenses : les travaux d'entretien dans les locaux loués, les viabilisations liées à l'implantation de nouvelles activités, et en termes de recettes, les ventes immobilières et locations.
- Le budget "Valorisation foncière" : Ce budget a pour vocation d'accompagner les grandes opérations d'aménagement urbain, comme les reconversions des anciens sites D1 et ABX. Il concerne en autres les achats / ventes d'emprises foncières et l'aménagement des voiries et réseaux.
- Les budgets "Hautes Navales" 1 et 2 : Ces budgets ont été mis en place pour traiter des opérations de créations de lotissements en cours dans le quartier des Navales. Ils permettent de financer la création des lots à bâtir et la mise en place des voiries et réseaux divers afférents.

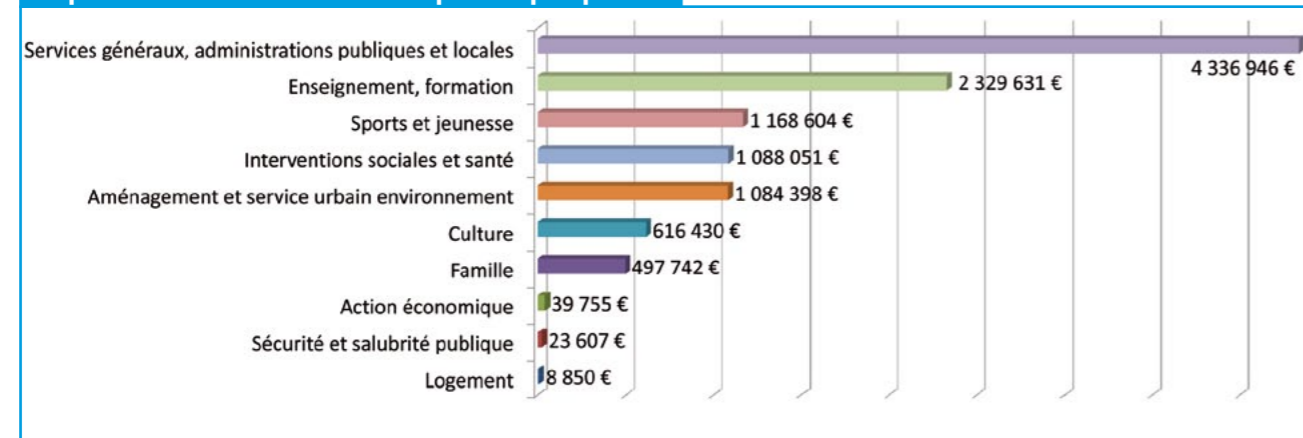
	Budget principal	Budget "Action économique"	Budget "Valorisation foncière"	Budget "Lotissement Hautes Navales 1"	Budget "Lotissement Hautes Navales 2"
Investissement					
Dépenses*	3 531 495	2 048 347	4 449 352	310 866	0
Recettes*	3 190 537	2 056 409	4 449 352	291 301	245 778
Fonctionnement					
Dépenses*	10 687 324	55 281	118	10 010	245 778
Recettes*	11 028 282	47 219	118	29 575	0
	14 218 819	2 103 628	4 449 470	320 876	245 778

* hors opérations d'ordre

Les dépenses de fonctionnement

On peut souligner qu'en matière de dépenses de fonctionnement, les principaux postes concernent l'enseignement, l'éducation et la famille, l'aménagement des espaces et de l'environnement, la culture, le sport et la jeunesse, les interventions sociales et la santé ainsi que la famille.

Répartition fonctionnelle des dépenses par poste



Pour assurer le fonctionnement de chacun de ces secteurs, les dépenses se répartissent comme suit :

• Les charges à caractère général

Ces dépenses concernent toutes les charges liées directement à l'exploitation des services. Cela concerne la fourniture des produits non stockables comme l'eau, les redevances d'assurance, l'électricité, les combustibles et les carburants.

D'autres catégories de dépenses sont affectées sur ce poste budgétaire comme les fournitures diverses (alimentation, produits d'entretien, petit équipement, fournitures de voirie, ...), les prestations de services (missions d'études diverses, etc ...), les locations mobilières et immobilières et les charges locatives, l'entretien des équipements et terrains, les contrats de maintenance, les prestations diverses (primes d'assurances, formation du personnel, ...), les frais d'exploitation (frais d'actes et de contentieux, assistances diverses, réceptions, frais d'affranchissement et de télécommunications), ou encore les frais liés aux taxes et impôts divers (droit d'enregistrement).

L'inscription budgétaire 2015 sur ce chapitre fait suite à des mesures d'économie afin de poursuivre la rationalisation des dépenses. La traduction financière est sans équivoque puisque le montant inscrit est de 2 826 853 € contre 3 505 100 € en 2014 et 3 680 786 € en 2013.

• Les dépenses de personnel

Pour l'année 2015, les dépenses de personnel sont fixées à 6 325 932, pour 6 104 685 € consommés en 2014. Cette hausse est notamment imputable à l'augmentation des charges, aux évolutions de carrières et à la prise en charge des agents chargés des actions périscolaires.

• Les charges de gestion courante

La somme allouée au CCAS augmente très légèrement, passant de 500 000 € en 2014 à 515 000 € en 2015. Cette enveloppe permettra au CCAS de continuer à prendre en considération les difficultés rencontrées par de nombreux administrés par le biais d'aides appropriées. La municipalité de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est, par ailleurs, très attentive au vieillissement de sa population et, de ce fait, considère comme prioritaires ses missions liées notamment au service à la personne et à l'adaptation du logement.

Autre poste de ce chapitre, le montant des subventions versées aux associations (315 966 €) n'accuse qu'une faible baisse par rapport à 2014 (337 646 €), ceci dans un souci de soutien au monde associatif, clé de voûte du maillage social.

• Les charges financières

Les charges financières reflètent la charge en intérêts de la dette. Compte tenu qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté, cette charge est en nette diminution (- 40 000 €).

• Les charges exceptionnelles

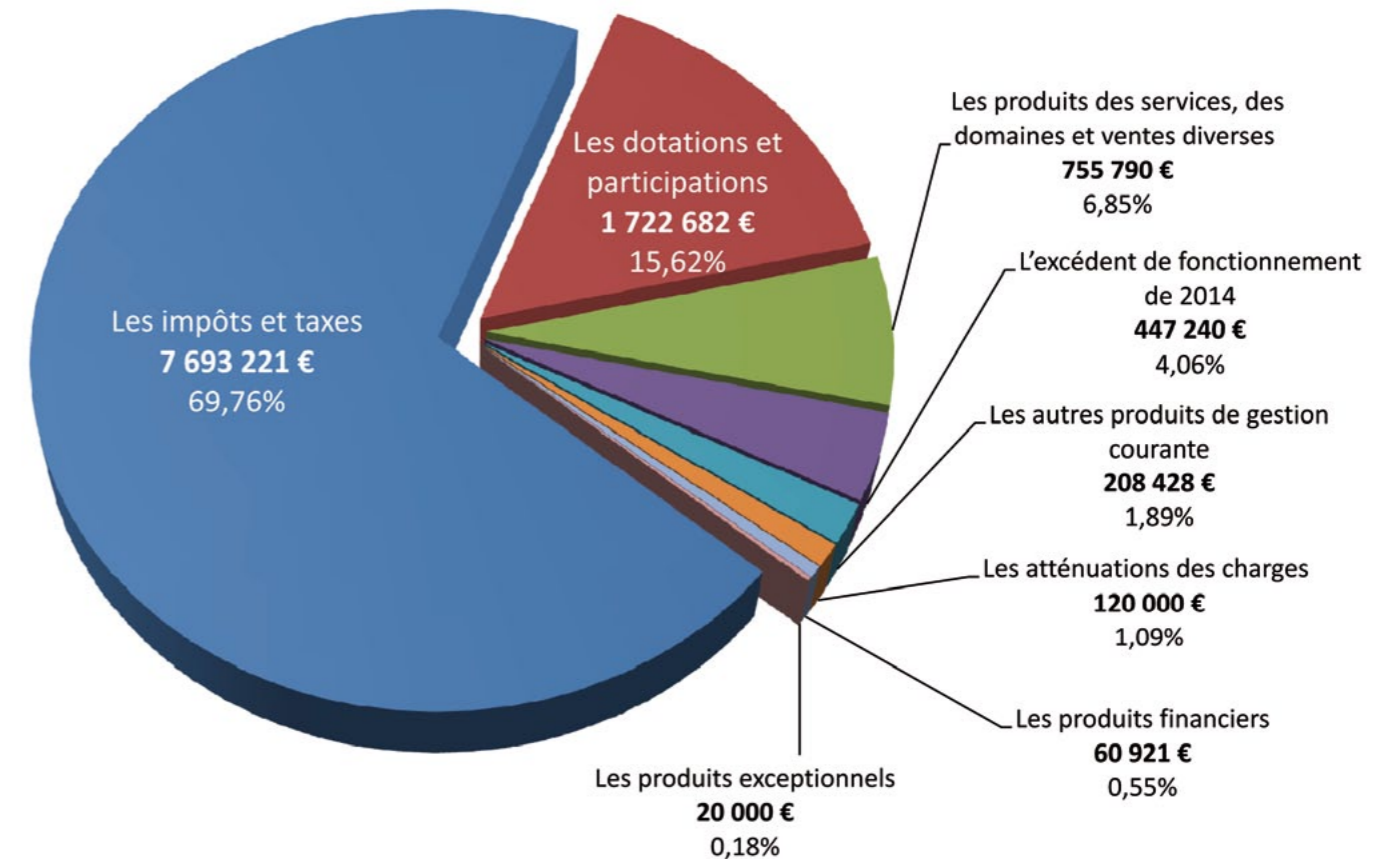
Les charges exceptionnelles comprennent notamment les aides allouées au titre du Contrat Étudiants de Saint-Aubin représentant 30 200 €.

• L'autofinancement

Enfin, l'autofinancement prévisionnel pour 2015 s'établit à 505 330 €.

Les recettes de fonctionnement

Pour financer ces dépenses de fonctionnement, les recettes budgétées traduisent la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité, malgré une forte baisse des dotations de la part de l'État et de la Métropole. Elles proviendront de :



• Les impôts et taxes

En ce qui concerne l'année 2015, il convient de préciser que le budget ne prévoit qu'une faible augmentation des taux et ce pour ne pas alourdir la pression fiscale croissante pesant sur les habitants. Cette augmentation a été calculée sur les indices de prix des postes de dépenses de la commune (eau, gaz, électricité, carburants, matériel informatique, denrées alimentaires ou encore produits d'entretien ou de réparation des bâtiments).

Fiscalité locale - Taux 2015

Taxe d'habitation.....	14.01 %
Taxe foncier bâti	24.42 %
Taxe foncier non bâti	39.49 %

Viennent s'ajouter à ce chapitre l'attribution de compensation de la Métropole (3 732 191 €), la dotation de solidarité communautaire, la compensation liée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le fonds national de garantie individuelle des ressources et divers produits fiscaux et taxes.

Les recettes du chapitre "impôts et taxes" se fixent ainsi à 7 693 221 € (au lieu de 8 210 348 € en 2014 au niveau des réalisations). Cette diminution correspond au transfert des compétences précitées (± 624 000 €).

• Les dotations et participations

Ces recettes sont estimées à 1 722 682 €. Les principales dotations sont la Dotation Globale de Fonctionnement (en baisse pour 2015 de 217 000 €), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la Dotation de Solidarité Rurale ou encore les participations de l'État au titre des emplois d'avenir et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

• Les produits des services, des domaines et ventes diverses

estimés à 755 790 €.

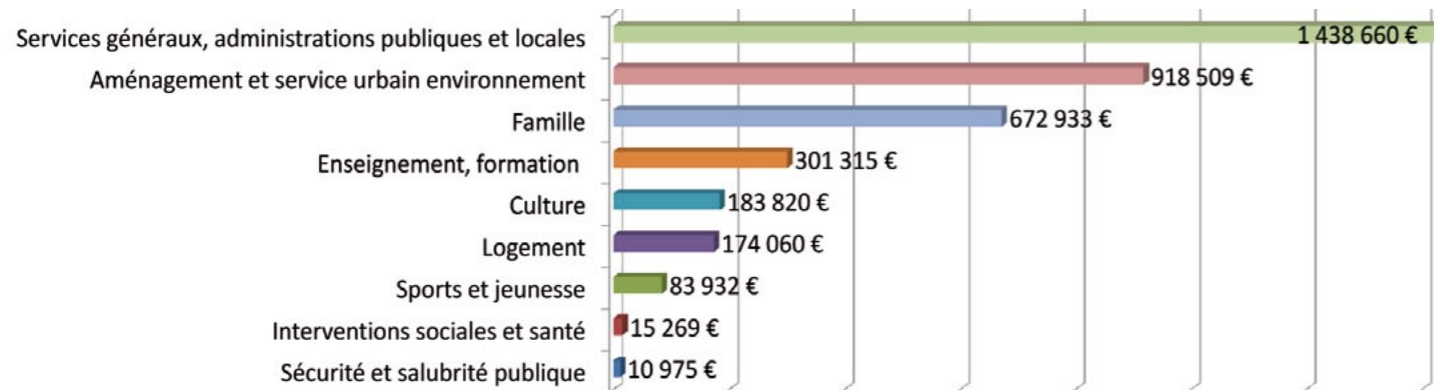
• L'excédent de fonctionnement de 2014 reporté

pour 447 240 €.

- **Les autres produits de gestion courante** comprenant les revenus des immeubles, les redevances et les produits divers pour 208 428 €.
- **Les atténuations des charges** s'établissant à 120 000 €.
- **Les produits financiers** pour 60 921 €, liés au transfert de la compétence "voirie" à la Métropole.
- **Les produits exceptionnels sur opérations de gestion** qui s'élèvent à 20 000 €.

Les dépenses d'investissement

L'analyse des dépenses de la section d'investissement laisse apparaître les efforts principalement consentis par la Ville dans les domaines suivants :



Ces dépenses sont le reflet des politiques publiques hiérarchisées par les élus :

• Priorité n°1 : l'environnement et le cadre de vie
Ces dépenses concerneront la signalisation de voirie et le mobilier urbain, l'électricité, les espaces verts et les fontaines.

• Priorité n°2 : les services à la population et bâtiments accueillant du public

Travaux dans les écoles et les sites de restauration scolaire. Les crédits affectés aux travaux dans les écoles et sites de restauration représentent 219 368 €. Ces crédits permettront de finaliser les adaptations des "Plans particuliers de Mise en Sécurité" (PPMS) et la mise en accessibilité de toutes les écoles. Ils permettront également de financer les travaux nécessaires dans chaque établissement : remise en état de l'aire de jeux à l'école maternelle Maille et Pécoud ; travaux au niveau du préau de l'école maternelle Marcel Touchard ; création d'un accès pompiers à l'école élémentaire Malraux, réfection d'huissieries à l'école élémentaire Marcel Touchard ; remise en état des plafonds des réfectoires des écoles Paul Bert et Marcel Touchard.

Travaux dans les bâtiments publics (salle des fêtes, hôtel de ville, atelier des services techniques, église), dans les équipements sportifs (salles de sport Colas et Taverna, tribune et stade Roussel, salle de tir à l'arc), dans les structures "jeunesse" municipales (Escapade, Point Virgule, Le Jardin des Lutins) : 369 600€

• Priorité n°3 : la politique de la ville et l'aménagement du secteur des Feugrais

Dans le cadre de la politique de la Ville, un Projet Social de Territoire va être élaboré dans le quartier des Fleurs et des Feugrais. Il est destiné à favoriser la mixité urbaine et

sociale. A ce titre, ce projet a été retenu au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Le montant des crédits inscrits est de : 50 000 €

• Priorité n°4 : la sécurité via la vidéo protection

Suite aux actes d'incivilité voire criminels, la municipalité a doté certains de ses équipements d'un système de vidéo protection. Ce système sera étendu à d'autres secteurs de la ville, comme l'espace des Foudriots, le centre commercial des Feugrais ou encore, le passage souterrain entre l'immeuble Flaubert et les Novales. Le montant des crédits inscrits est de : 65 000 €

Outre les quatre priorités définies dans le cadre de l'élaboration de ce budget, les politiques publiques suivantes font l'objet d'inscriptions budgétaires dans la continuité des actions déjà engagées :

• La famille

Travaux de restructuration du centre social secondaire : construction de la halte garderie, réfection de la ludothèque et de l'accompagnement scolaire. Le montant des crédits inscrits (restes à réaliser de compris) est de : 593 760 €.

• La jeunesse

Matériel pour l'équipement des structures jeunesse "Le Point Virgule", "L'Escapade" et "La Gribane", pour les structures d'accompagnement scolaire et de temps périscolaire.

Les recettes d'investissement

Afin de financer les dépenses d'investissement, les recettes proviendront de :

• L'emprunt et dettes assimilés pour un montant de 1 103 275 €

Le recours à l'emprunt sera le plus limité possible et est fixé à 152 275 €.

Le budget principal va bénéficier d'une avance par le budget "Action Économique" d'un montant de 950 000 €. Cette avance fera l'objet d'un remboursement sur les exercices à venir.

• Les cessions opérées représenteront 920 000 €.

Celles-ci concernent la vente des bâtiments municipaux situés rue du 8 mai 1945, rue Prévoist et de l'école de musique située place Jules Ferry.

• Les opérations d'ordre

Il s'agit là de la constatation des amortissements 2015 pour un montant de 506 690 €.

• Les subventions d'équipement pour un montant global de 353 718 € concernent la participation de la SCl des Boucles de la Seine afin de réaliser les travaux d'effacement des réseaux aériens, situés rue Voltaire et le report d'anciennes subventions.

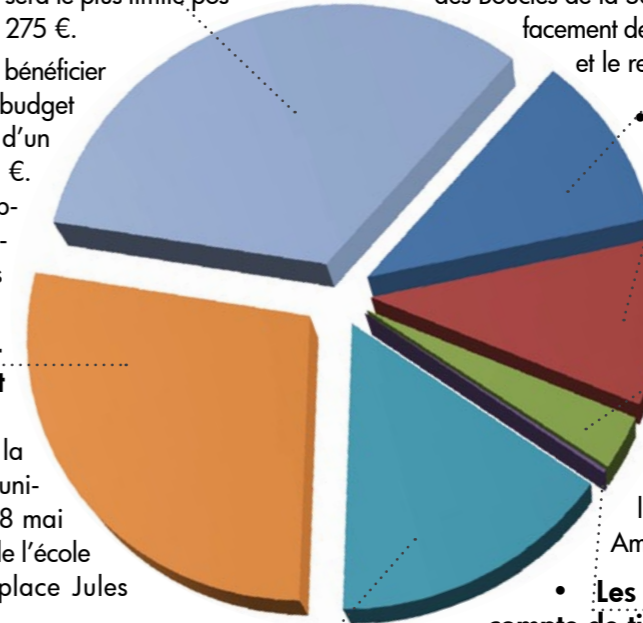
• Les dotations, fonds divers et réserves font référence au Fond de Compensation pour la TVA pour la somme de 320 722 €.

• Les opérations patrimoniales pour un montant de 102 246 €.

Ce chapitre regroupe la cession d'une partie du site D1 à la Métropole, les écritures d'ordre liées aux emprises de falaises et à l'entrée au capital de la SPL Rouen Aménagement Normandie

• Les recettes sur opérations pour compte de tiers.

Celles-ci correspondent à une inscription de 6 177 € relative aux travaux à réaliser pour le compte de la Métropole en 2015.



Des moyens optimisés pour préserver un budget ambitieux



La diminution jamais inégalée des dotations versées par l'État, l'impact non négligeable de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les conséquences sur la structure même du budget des compétences voirie et urbanisme reprises par la Métropole au 1^{er} janvier, ont rendu le travail d'élaboration du budget 2015 bien plus difficile encore.

Malgré tout, grâce à la poursuite des efforts constants de la Municipalité dans la recherche de nouvelles économies et de rationalisation des dépenses, le recours à une hausse de la fiscalité déraisonnable a pu être très largement limité, tenant ainsi compte d'un contexte économique plus difficile aussi pour un bon nombre de ménages.

Aussi, il est encore pris en compte notre volonté de réduire le niveau d'endettement, toujours possible puisque que de nombreux projets sont financés par la cession d'actifs.

Le budget 2015 reste pour autant ambitieux par la poursuite des actions mises en place, des investissements et la réalisation des projets permettant de faire évoluer le cadre de vie des habitants, construisant ainsi l'avenir de notre belle Commune.

Gérard Soucasse,
Adjoint au Maire en charge des finances

